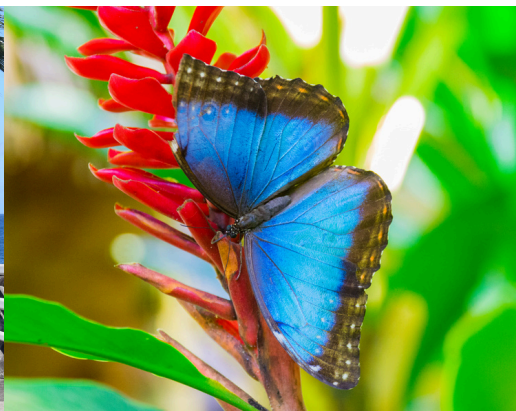


Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement

RAPPORT D'ACTIVITÉS



GUADELOUPE
SAINT-BARTHÉLEMY
SAINT-MARTIN



2025



SOMMAIRE

ÉDITO	2
PRÉSENTATION DE LA DEAL	3
01 SERVICE RISQUES, ÉNERGIE, DÉCHETS	8
02 SERVICE TRANSPORTS, MOBILITÉS, ÉDUCATION ET SECURITÉ ROUTIÈRES	11
03 SERVICE HABITAT ET BÂTIMENT DURABLES	16
04 SERVICE RENOUVELLEMENT DES VILLES ET DES QUARTIERS	21
05 SERVICE PROSPECTIVE, AMÉNAGEMENT ET CONNAISSANCE DU TERRITOIRE	25
06 SERVICE RESSOURCES NATURELLES	30
07 MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	35
08 CAR-SPAW	39
09 UNITÉ TERRITORIALE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN	42
GLOSSAIRE	45

LE MOT DU DIRECTEUR



La Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de Guadeloupe met en œuvre les politiques publiques de l'État dans des domaines qui concernent directement le quotidien des habitants.

Ses équipes accompagnent les collectivités, les entreprises, les associations et les particuliers pour relever les grands défis du territoire : prévenir les risques naturels et technologiques, protéger les ressources naturelles, développer un habitat de qualité, favoriser des mobilités plus sûres et plus durables, accélérer la transition écologique et accompagner les projets d'aménagement.

À travers son expertise technique, son rôle de conseil et ses missions de contrôle, la DEAL contribue à construire un territoire plus résilient, plus attractif et plus respectueux de son environnement en privilégiant une approche pragmatique tenant compte des spécificités du terrain.

Cette approche se traduit dans des interventions différenciées en Guadeloupe, à Saint Martin et à Saint Barthélemy en s'adaptant au cadre institutionnel propre à chacun de ces territoires. Ce rapport présente les principales réalisations menées tout au long de l'année 2025. Parmi les faits les plus marquants pour la Guadeloupe, on relèvera notamment les suites de l'effondrement de la carrière SADG, le renouvellement de 6 plans de prévention des risques naturels, l'approbation du premier SCOT de Guadeloupe et l'accent mis sur la remise à niveau des réseaux d'assainissement. Pour Saint-Barthélemy et Saint-Martin, 2025 a été l'année de la mise en œuvre de la préfecture de plein exercice.

Que ce soit au travers d'actions exceptionnelles ou dans la gestion des missions du quotidien, l'objectif reste le même : améliorer concrètement la qualité de vie des Guadeloupéens, des Barthélemois et des Saint-Martinois.

Jean-Yves Saussol

LA DEAL AU SERVICE DE LA GUADELOUPE, DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

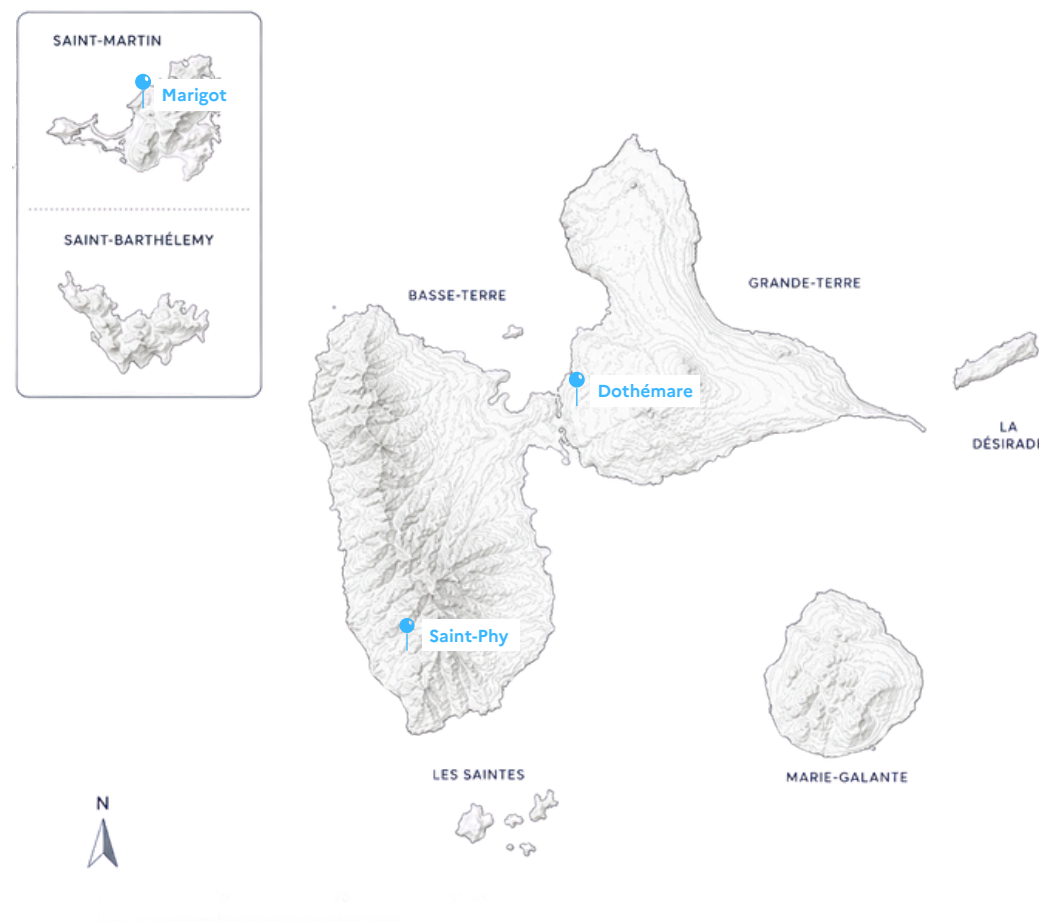
Une administration de l'État au plus près du terrain

La DEAL, en tant que service déconcentré de l'État placé sous l'autorité du préfet de la région Guadeloupe, d'une part et du préfet de Saint Barthélemy et de Saint-Martin, d'autre part, est chargée de décliner localement les politiques publiques nationales, en les adaptant aux réalités et aux priorités du terrain.

En Guadeloupe, elle intervient ainsi sur les trois axes forts que sont déclinés par le Préfet en faveur d'une Guadeloupe plus sûre, plus solidaire et plus verte. A Saint Martin, ses priorités sont tournées vers les risques et le bon fonctionnement des services industriels du quotidien (eau, énergie, déchets).



AGIR CHAQUE JOUR POUR LES TERRITOIRES



Cette présence de proximité permet d'apporter des réponses adaptées aux réalités locales et d'accompagner les projets au plus près des besoins des territoires.

NOS GRANDES MISSIONS



UNE GUADELOUPE PLUS SÛRE, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS VERTE

1

Protéger les habitants

- Prévenir les risques naturels et technologiques.
- Améliorer la sécurité routière.
- Accompagner la gestion des crises.

2

Promouvoir les conditions d'un développement durable

- Protéger l'eau, la biodiversité et les espaces naturels.
- Contrôler les installations susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement.
- Préserver le littoral et les paysages.
- Développer les énergies renouvelables.
- Accompagner la transition écologique.
- Favoriser des mobilités plus durables.

3

Manifester la solidarité territoriale

- Conseiller et accompagner les collectivités et les entreprises dans leurs projets.
- Favoriser un aménagement durable.
- Soutenir la rénovation urbaine et la production de logements.
- Développer la connaissance du territoire, notamment sous forme cartographique

Pour remplir ces missions, la DEAL développe une activité de conseil, mais aussi d'inspection et de sanctions. Elle coopère dans ce cadre avec les autres autorités publiques et notamment avec la justice.

Dans ce cadre, la DEAL anime la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN), qui coordonne les politiques de l'eau et de la nature en fonction des enjeux du territoire. La MISEN s'articule avec le Comité Opérationnel de Lutte contre la Délinquance Environnementale (COLDEN), présidé par le procureur, en assurant l'articulation entre réponses administratives et judiciaires face aux atteintes à l'environnement. Ainsi, l'action de l'État s'inscrit dans une approche globale et coordonnée allant de l'accompagnement des acteurs jusqu'à la sanction.

Une équipe mobilisée pour relever les défis de demain

L'évolution du climat, la prévention des risques naturels, la protection de la biodiversité, la qualité du logement, les mobilités, la transition énergétique ou encore l'aménagement durable sont autant de défis qui nécessitent des compétences diversifiées et une mobilisation permanente.

Pour y répondre, la DEAL investit dans le développement des compétences de ses agents, favorise le travail en équipe et encourage l'innovation afin d'améliorer en permanence la qualité du service rendu.

Leur diversité de métiers, de compétences et de parcours fait la richesse de la direction.



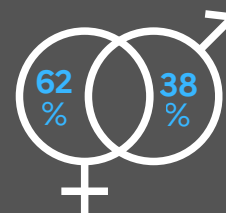
LA DEAL EN CHIFFRES

LES EFFECTIFS



240 agents

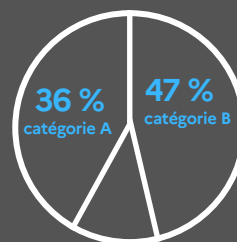
dont 18 agents du Ministère de l'Intérieur



répartitions par genre



14 agents en temps partiel



17 %
catégorie C

Au cours de l'année :



18

nouveaux arrivants



17

agents partis

LE BUDGET



13 BOP

Budget
Opérationnel de
Programme

66 173 267€ AE

autorisation d'engagement

69 301 309€ CP

crédit de paiement

2025 EN IMAGES



Séminaire GEMAPI



Visite Secrétaire Générale du Ministère



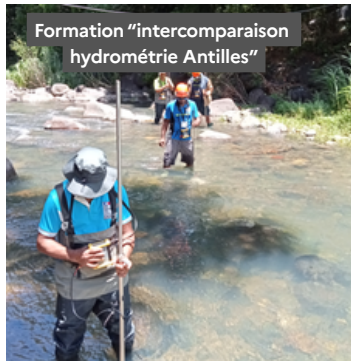
Clarificateur STEP du Moule



Visite de la DGOM DU FJT Lacroix



Travaux en rivière



Formation "intercomparaison hydrométrie Antilles"



Caravane des droits



Signature relogement ZMGVH



Accueil des nouveaux arrivants



Rejet conforme STEP du Moule



Table ronde enjeux de la rénovation urbaine



Chanté Nwèl



Atelier floral



Semaine pour la Qualité de Vie et des Conditions de Travail



Journée sensibilisation aux inondations



PRÉSERVER



PROTÉGER

01

SERVICE RISQUES, ÉNERGIE, DÉCHETS

Le service **risques, énergie, et déchets (RED)** porte l'ensemble des activités liées à la prévention des risques technologiques (rejets chroniques, accidents ...), des risques naturels (notamment séismes, inondations, etc.), l'appui à la gestion de crise, le suivi des thématiques liées à l'énergie, au climat et à la sécurité des véhicules ainsi que les missions de bureau de l'environnement concernant les CODERST.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

- Finalisation de la révision des PPRN de 6 communes ;



- Mobilisation de plus de 60 M€ via le Fonds Barnier pour la gestion et la prévention des risques naturels majeurs ;
- Action « coup de poing » contre les carrières illégales ;
- Poursuite de la transition énergétique (géothermie, photovoltaïque, biomasse)
- Renforcement des outils de gestion des inondations et de la culture du risque.

Dans un contexte de vulnérabilité accrue face aux aléas naturels, ces actions contribuent à renforcer la résilience du territoire.

PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS : ANTICIPER, PROTÉGER ET SENSIBILISER

Une action territoriale renforcée

La révision des PPRN de six communes a été finalisée marquant l'aboutissement d'un travail de concertation approfondie avec les acteurs locaux et intégrant les évolutions réglementaires récentes.

L'identification de 44 zones de menace grave pour les vies humaines (ZMGVH) a permis de recenser 200 ménages exposés à des risques majeurs (glissements actifs, ravines instables, inondations récurrentes).

Un travail partenarial a été engagé avec les communes pour préparer des solutions de relogement et l'accompagnement social des ménages (souvent âgés et vulnérables).

La démarche ZMGVH constitue l'une des priorités du préfet pour un territoire plus sécurisé.

Les interventions opérationnelles ont permis :

- La réalisation de contrôles sur les ouvrages hydrauliques, avec mise en demeure en cas de non-conformité ;
- Des actions d'entretien des cours d'eau, notamment sur des embâcles majeurs en zones urbanisées ;
- Un accompagnement technique et réglementaire des collectivités afin de sécuriser et accélérer l'émergence de projets relevant du Plan Séisme Antilles.



SÉMINAIRE « MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS »

Organisé le 11 mars 2025, la 4^e édition de ce séminaire a réuni 160 participants autour des enjeux de gouvernance, d'aménagement et de prévention des inondations. Il a permis de renforcer les échanges entre acteurs et de diffuser les bonnes pratiques.

Développement de la culture du risque

Plusieurs actions ont contribué à renforcer la sensibilisation et l'information du citoyen :

- Pour la journée SISMIC organisation le 6 février 2025 d'une journée dédiée aux administrations les agents de la DEAL et de la DRFIP ;
- Les relevés de repères de crues suite de l'épisode météorologique d'octobre 2025 pour améliorer la connaissance des phénomènes et pour renforcer la prévention ;
- Deux journées de sensibilisation aux inondations ont été organisées les 6 février et 30 avril 2025, en partenariat avec Météo France et la PIRAC, avec ateliers ludiques et pédagogiques (escape game, réalité virtuelle).

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INSTALLATIONS CLASSÉES : UN CONTRÔLE RENFORCÉ

L'activité de contrôle des installations classées s'est maintenue à un niveau soutenu :

- 147 sites ICPE soumis au régime de l'autorisation et de l'enregistrement sont suivis ;
- 111 inspections ont été réalisées dont 32 dans un cadre programmé et 31 dans un cadre réactif suite à un évènement;
- 30 sanctions administratives ont été prononcées et 10 PV ont été établis ;
- 8 arrêtés complémentaires ont encadré des évolutions d'installations.

Ces actions traduisent un effort constant de contrôle et de régulation des activités industrielles



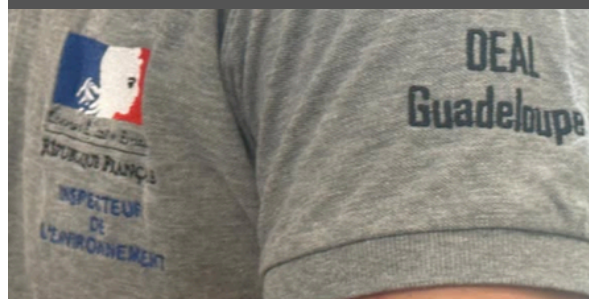
ACTION « COUP DE POING » CONTRE LES CARRIÈRES ILLÉGALES

Le 4 novembre 2025, les inspecteurs ICPE et les contrôleurs des transports terrestres (CTT) de la DEAL ont participé à une opération conjointe avec les forces de l'ordre afin de lutter contre l'exploitation illégale de carrières dans le secteur des Grands-Fonds.

Cette action coordonnée a permis de relever plusieurs infractions :

- **7 infractions pour exploitation illégale ;**
- **2 défauts d'assurance ;**
- **1 délit de travail dissimulé.**

Cette intervention illustre l'efficacité de la mobilisation interservices en faveur du respect du cadre réglementaire et de la préservation de l'environnement.



Structuration des filières déchets

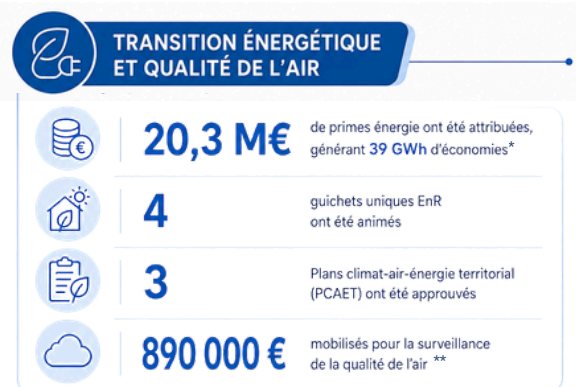
La Guadeloupe s'est engagée dans le développement d'une filière de combustibles solides de récupération (CSR) afin de limiter l'enfouissement des déchets et de se conformer aux objectifs européens fixés à l'horizon 2035. Dans ce cadre, la DEAL a instruit deux projets au titre de l'autorisation environnementale.

Par ailleurs, la DEAL veille au respect des obligations liées aux filières à responsabilité élargie du producteur (REP), notamment en matière de reprise gratuite des produits usagés par les distributeurs.

Des contrôles ont été menés auprès de distributeurs d'équipements électriques et électroniques et d'éléments d'ameublement, révélant des manquements qui ont donné lieu à des mises en conformité.

ÉNERGIE, CLIMAT ET QUALITÉ DE L'AIR : ACCELERER LA TRANSITION

Des résultats significatifs ont été constatés en matière de transition énergétique et de la qualité de l'air :



* Financé par l'État à travers la contribution du service public de l'électricité (cspe) géré par la CRE

** Financé par DEAL via le BOP 174

En matière de sécurité des véhicules :



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

➤ L'optimisation de la centrale géothermique, avec l'augmentation de sa capacité de 14 à 25 MW, constitue une avancée majeure vers une production d'énergie locale, renouvelable et décarbonée.

Centrale électrique de Bouillante



➤ La mise en service de la centrale photovoltaïque de Beaugendre (2,5 MWc), implantée sur une ancienne carrière, couvre les besoins annuels d'environ 2 400 habitants.

Centrale photovoltaïque de Beaugendre



Appui à la gestion de crise et hydrométrie

La mission appui à la gestion de crise est chargée de l'organisation de la DEAL en cas de crise (cyclones, séismes, accidents...). Elle est également en charge du suivi hydrométrique des cours d'eau et de la préfiguration d'une cellule de veille hydrologique. Une activité opérationnelle constante avec 15 bulletins hydrologiques dans le cadre du bulletin sécheresse réalisé par la DEAL et participation en COD durant 4 exercices ou événements de crise.

Nombre d'événements réels et d'exercices par type



Afin de renforcer la préparation de la gestion de crise, des avancées importantes ont été réalisées concernant la modernisation des outils et de formation des agents

Les préalables à la modernisation de la collecte des données ont été déployés avec le Service central Vigicrues, permettant une collecte en temps réel optimale dès 2026.

02

SERVICE TRANSPORTS, MOBILITÉS, ÉDUCATION
ET SECURITÉ ROUTIÈRES

Le service **transports, mobilités, éducation et sécurité routières (TMES)** est chargé de porter les politiques de sécurité et d'éducation routières dans le département (actions de prévention et organisation des examens des permis de conduire), d'animer les politiques locales de mobilités, et d'assurer la tenue des registres et les contrôles des transports terrestres.

Au titre de la politique des transports, il porte les enjeux du développement durable en termes de mobilité et de promotion du transport multimodal.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

- Intensification des contrôles en transports terrestres ;
- Finalisation et signature de la convention de financement du projet de bus à haut niveau de service (BHNS) du syndicat mixte de transport du petit cul de sac marin (SMT) ;
- Accompagnement des collectivités en matière de mobilité innovantes et actives
- Sécurisation des examens du permis de conduire ;
- Professionnalisation de actions de prévention en sécurité routière.

RÉGULATION ET CONTRÔLE DES TRANSPORTS TERRESTRES

L'action du service s'est articulée autour de quatre priorités structurantes :

- L'optimisation des contrôles routiers, avec un ciblage accru des infractions à fort enjeu de sécurité ;
- L'intégration progressive de l'analyse financière dans le contrôle des entreprises de transport, afin de mieux détecter les fragilités structurelles et les pratiques irrégulières ;
- L'amélioration du suivi administratif des entreprises inscrites au registre ;
- Le renforcement du dialogue avec les professionnels du secteur, dans une logique de régulation équilibrée.



CHIFFRES-CLÉS



Ces données traduisent une activité soutenue, tant sur le plan opérationnel que réglementaire.

ÉDUCATION ROUTIÈRE : SÉCURISER ET MODERNISER LE DISPOSITIF

La modernisation du dispositif d'éducation routière s'est poursuivie à travers :

- Le déploiement du livret numérique d'apprentissage ;
- Le renforcement de la lutte contre la fraude aux examens ;
- La poursuite de la dématérialisation des démarches administratives ;
- La formation continue des inspecteurs.

» INDICATEURS CLÉS

- Augmentation du nombre de places offertes à l'examen de la catégorie B ;
- Amélioration du taux de réussite entre 2024 et 2025 ; le délai médian entre deux passages à l'examen est de 51 jours en Guadeloupe, contre 81 jours au niveau national.

Ces résultats traduisent une amélioration notable de l'accès à l'examen dans le département.

PROJET STRUCTURANT : FUTUR CENTRE D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (CEPC)

Le projet de Centre d'Examen du Permis de Conduire constitue une opération structurante pour la modernisation du dispositif. Il comprendra la réalisation d'un bâtiment, d'une piste mixte moto-poids lourd et d'un point de départ B. Il permettra de remplacer les sites actuels situés aux Abymes (permis B) et à Jarry (permis moto et poids lourds) qui ne permettent pas d'assurer des conditions d'accueil satisfaisantes pour les candidats ni de travail pour les inspecteurs.

Le bâtiment possèdera en effet un hall d'accueil, des sanitaires pour le public, une salle d'interrogation pour les candidats au groupe lourd, une salle de stock de matériel et une salle de repos et des vestiaires et sanitaires pour les inspecteurs.



Les prochaines étapes sont l'obtention du permis de construire, l'attribution des marchés et le lancement des travaux début 2028.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : PRÉVENTION ET INNOVATION

Une mobilisation soutenue en faveur de la sécurité routière a été observée, portée par l'engagement des équipes, des partenaires du territoire et par l'implication renforcée des intervenants départementaux en sécurité routière (IDSR).



LES ASSISES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - AVRIL 2025

Les Assises départementales de la Sécurité Routière ont constitué un temps fort de l'année 2025.

Elles ont permis une mobilisation institutionnelle renforcée, la consolidation de la dynamique partenariale et la structuration du réseau des IDSR.

➤ 170 personnes ont été sensibilisées



CHIFFRES-CLÉS



113

actions de prévention réalisées,
campagnes ciblées jeunes
conducteurs et partenariats
associatifs renforcés

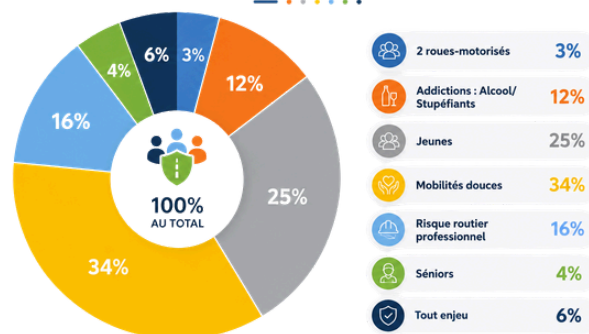


44

Intervenants Départementaux
de Sécurité Routière (IDSR)
mobilisés, dont 8 nouveaux
en 2025.



Répartition des actions de sensibilisation à la sécurité routière en 2025



Parmi les 113 actions réalisées ou accompagnées au cours de l'année, on retiendra en particulier :

- L'inauguration de fresques dédiées à la sécurité routière sur les passages piétons aux abords des écoles de Guyonneau à Pointe-Noire en présence du maire, de la coordination et de l'IEN de circonscription ;
- Deux journées de sensibilisation à la DEAL et à la Région Guadeloupe lors de la Semaine européenne de la mobilité : risques routiers professionnels en septembre 2025 ;
- La Participation à la série humoristique « Pause Cancan » sur Guadeloupe La 1ère.

Les principales causes des accidents :

- Alcool (45 %)
- Vitesse (43 %)
- Stupéfiants (24 %)

Accidentalité 2025 en Guadeloupe :

- 49 personnes tuées sur les routes en 2025, soit une baisse de 9 % par rapport à 2024 (54 tués).
- 1 personne tuée sur 2 l'a été dans un accident impliquant un conducteur présentant un taux d'alcool supérieur au seuil légal.
- Les 20-29 ans sont particulièrement exposés : ils représentent environ 10 % de la population guadeloupéenne, mais 26 % des victimes d'accidents de la route.

MOBILITÉS DURABLES ET INNOVANTES

L'accompagnement des collectivités en matière de mobilités actives et innovantes s'est traduit par plusieurs initiatives structurantes, parmi lesquelles la co-organisation d'un séminaire sur les intermodalités Terre-Mer en Martinique via la cellule France Mobilité, le renouvellement de la convention de partenariat de l'Observatoire régional des transports et de la mobilité (ORTM), ainsi que l'organisation d'un premier concours de productions de communication destiné aux jeunes dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité.

Développement des mobilités actives

Trois nouveaux projets cyclables ont été financés en 2025 :

- L'aménagement du boulevard Rougé au Moule sur une longueur de 1,3 km ;
- L'aménagement d'une voie verte section Durivage le long de la RN 4 à Sainte-anne sur 1,3 km ;
- La réalisation d'une piste cyclable à Boisripeaux aux Abymes sur 0,7 km.

Ces opérations participent au développement d'alternatives à la voiture individuelle.

Projet structurant : TCSP

La DEAL a apporté son expertise lors des procédures d'autorisation administrative du projet de transport en commun en site propre (TCSP) porté par le Syndicat Mixte du Petit Cul de Sac Marin (SMT). La convention de financement, d'un montant de 13,62 M€ d'aide de l'État, a été signée par le préfet de Guadeloupe, et l'enquête publique est prévue en début 2026.

Ce projet constitue une étape majeure pour la structuration d'une offre de transport collective performante et durable.



03

SERVICE HABITAT ET BÂTIMENT DURABLES

Le service **Habitat et Bâtiment Durables (HBD)** met en œuvre, à l'échelle du territoire, les politiques publiques de l'État en matière d'habitat, de construction et de transition écologique du bâti.

Le service concourt à la protection des publics vulnérables, à la production de logements adaptés et à la résilience des bâtiments face aux aléas naturels, tout en promouvant la performance énergétique et environnementale des constructions.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

- Achèvement du plan triennal dédié à la politique locale de l'habitat,
- L'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la politique de l'habitat sur leurs territoires.

MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'HABITAT

En 2025, le service s'est focalisé sur la finalisation du plan triennal portant la politique locale de l'habitat et sur l'accompagnement des collectivités dans la rédaction des documents précisant son déploiement sur leur territoire. Les actions concrètes portent sur :

- La finalisation du Plan Territorial du Logement de Guadeloupe (PTLG), cadre stratégique de la politique locale de l'habitat ;
- L'accompagnement renforcé des intercommunalités pour l'élaboration de leurs Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) ;
- L'organisation de rencontres avec 10 communes en partenariat avec l'ARMOS pour promouvoir la gestion en flux des attributions.

CHIFFRES-CLÉS



40 044

logements

Parc locatif social
au 1^{er} janvier 2025



16 474

demandes
locatives sociales

à fin 2025 : **12 460**

hors parc social



4

COMED
en 2025

199

dossiers passés
en commission

91

avis
favorables

L'action du service s'est traduite par :

- L'accompagnement des ménages pour un habitat décent, confortable, adapté
- De nouveau opérationnel en 2025, le dispositif de l'amélioration de l'habitat a permis de financer 80 projets. Fort de 124 dossiers engagés, la DEAL Guadeloupe est le premier DROM en termes de nombre d'opérations financées pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.
- Le déploiement du Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH)

Le SPRH s'appuie sur les Espaces Conseil France Rénov', présents sur les 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la Guadeloupe, pour apporter un accompagnement de proximité, neutre et gratuit pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé.

Le SPRH, en 2025 c'est 1 126 187 € de financements, 72 actions territoriales, plus de 1 500 actions d'information, de conseil et d'orientation des ménages.

CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Plusieurs chantiers ont été conduits afin d'améliorer la réhabilitation et donc l'offre de logements adaptés sur le territoire :

- La contribution à la production d'un référentiel de certification pour la rénovation du parc social paru en juin 2025 ;
- La publication en août 2025 d'un décret sur le crédit d'impôt pour aider les bailleurs sociaux dans le financement de la réhabilitation de parc social hors QPV ;
- Signature d'un protocole FRAFU en décembre 2025 afin de diminuer le poids de la charge foncière dans le coût global d'une opération de construction ;
- Augmentation de la programmation en faveur de la production de logements neufs afin d'aboutir à l'augmentation de la programmation de PSLA (78 logements) et au conventionnement de 160 logements en LLS/LLTS et 60 logements en PLS.

CHIFFRES-CLÉS



• LOGEMENTS NEUFS LIVRÉS

324

LLS

83

LLTS

37

PLS

8

PSLA



• LOGEMENTS RÉHABILITÉS

482



• LOGEMENTS CONFORTÉS

34



Morne-à-l'Eau : 20 logements sociaux



Morne-à-l'Eau : 20 logements sociaux



Petit-Bourg : 40 logements sociaux

ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE

Le service a poursuivi son engagement en faveur de l'accessibilité universelle, notamment à travers l'instruction des dossiers d'accessibilité des établissements recevant du public et l'organisation d'un événement majeur à l'occasion des 20 ans de la loi Handicap.



20 ANS DE LA LOI HANDICAP : MOBILISATION COLLECTIVE EN FAVEUR DE L'INCLUSION ET DE L'ACCESSIBILITÉ

Le service a poursuivi son engagement en faveur de l'accessibilité universelle, notamment à travers l'instruction des dossiers d'accessibilité des établissements recevant du public et l'organisation d'un événement majeur à l'occasion des 20 ans de la loi Handicap.

Un « Village des acteurs engagés » avec 32 stands d'acteurs institutionnels et associatifs ;

- Un « Village de l'inclusion » proposant des activités éducatives et sportives ;
- Des tables rondes et des ateliers sur la Loi, l'Humain et le cadre de vie ;
- La projection du documentaire « Mélanie – Autrement capable » suivi d'un échange ;
- La remise des récompenses du concours « La Guadeloupe et ses Access'îles » ;
- 313 scolaires touchés.



CHIFFRES-CLÉS



350

dossiers d'accessibilité
des ERP ont été instruits.



44 %

Parmi eux, **44 %** concernent
le territoire de la communauté
d'agglomération de
Cap Excellence,



128

dossiers
traités



76

pour la seule
commune de
Baie-Mahault.

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS

La performance environnementale des bâtiments constitue un enjeu majeur en Guadeloupe, notamment dans un contexte de décarbonation. Pour y répondre, des actions sont engagées afin de relancer la production de logements sociaux durables, accessibles et adaptés aux besoins locaux.

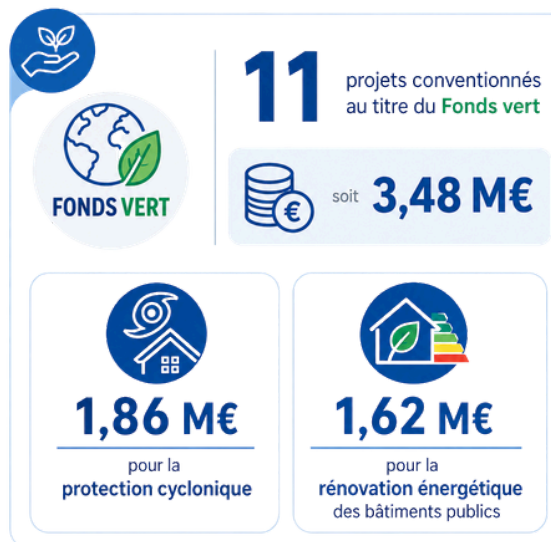
La DEAL, en partenariat avec la CERC, pilote ainsi un programme d'études visant à identifier et mettre en œuvre des solutions concrètes, dont le développement d'une filière caribéenne de matériaux durables.

Par ailleurs, la sobriété énergétique devient une priorité avec le renforcement du dispositif Éco Énergie Tertiaire. En Guadeloupe, les défis concernent la connaissance du parc tertiaire, le respect du cadre réglementaire et la fiabilité des données. L'unité.



En 2025, la DEAL a accompagné les acteurs publics et privés à travers des actions de conseil et d'information pour sécuriser leurs déclarations et faciliter leur mise en conformité. Une animation territoriale complète ce dispositif. Enfin, une attention particulière est portée à l'anticipation des échéances relatives au dépôt des dossiers de modulation, fixées au plus tard au 30 septembre 2027 pour les assujettis ne pouvant atteindre les objectifs de réduction de consommation.

CHIFFRES-CLÉS



QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION

Les contrôles montrent une prédominance des contrats de construction de maison individuelle (CCMI) passés avec des professionnels de la construction, garantissant un cadre contractuel et assurantiel renforcé.

Malgré les actions de communication et de sensibilisation conduites ces dernières années, on note la persistance de certaines non-conformités dans les maisons individuelles d'où la nécessité de sensibiliser tous les professionnels du bâtiment.

Le contrôle des bâtiments d'habitation collectifs reste prioritaire, en raison des enjeux de sécurité et des financements publics mobilisés.

Les actions de contrôle ont permis de renforcer la sécurisation des opérations de construction, notamment dans le logement collectif, d'identifier des non-conformités récurrentes dans la construction individuelle et de promouvoir les bonnes pratiques professionnelles auprès des acteurs du secteur.

04

SERVICE RENOUVELLEMENT DES VILLES ET DES QUARTIERS

Le service **renouvellement des villes et des quartiers (RVQ)** contribue à la mise en œuvre des politiques publiques de l'État en matière de renouvellement urbain, de lutte contre l'habitat indigne et de sécurisation des populations exposées à des risques majeurs.

À ce titre, le service assure quatre missions principales, dont le relogement des ménages constitue un axe transversal structurant :

- Le pilotage et la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine conventionnés avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), en appui au directeur de la DEAL, adjoint au délégué territorial ;
- La mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne, notamment par le pilotage des opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) ;
- L'accompagnement du relogement des populations résidant dans les zones des cinquante pas géométriques identifiées comme zones de menaces graves pour les vies humaines (ZMGVH) ;
- L'animation du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI).

Le service intervient en étroite coordination avec les collectivités territoriales ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires institutionnels impliqués dans les politiques d'habitat et de renouvellement urbain.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

Plusieurs avancées structurantes ont été réalisées dans la mise en œuvre des politiques de renouvellement urbain et de lutte contre l'habitat indigne, contribuant à la transformation des quartiers prioritaires et à l'amélioration durable des conditions de logement.

Parmi les événements significatifs figurent notamment :

- La poursuite des opérations de relogement dans les quartiers concernés par les programmes de renouvellement urbain et par les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne ;
- L'élaboration du plan d'action du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne ;
- La signature de l'arrêté d'insalubrité relatif à l'opération RHI de Vieux-Boissard et du protocole transactionnel de solde de l'opération RHI de Grand-Bourg de Marie-Galante.



Rénovation urbaine

ACCÉLÉRATION DES RELOGEMENTS DANS LE CADRE DU PROJET RUCAP

Une mobilisation renforcée des équipes a permis d'accélérer les opérations de relogement et de fluidifier les parcours résidentiels des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain. La signature et la mise en œuvre du plan d'action RUCAP ont contribué à cette dynamique en favorisant l'accélération des relogements.

Le 7 juillet 2025, la nouvelle programmation a été validée par l'ANRU.

Afin d'améliorer la coordination entre les acteurs et de réduire les délais de relogement, plusieurs dispositifs opérationnels ont été mis en place :

- La production mensuelle d'un outil de suivi, dit « météo du relogement », permettant de suivre les attributions par bailleur et par opération ;
- L'organisation de commissions de positionnement bimensuelles afin de prioriser les ménages concernés par le renouvellement urbain et d'éviter les situations de concurrence entre dispositifs ;
- Le renforcement de l'accompagnement social des ménages relogés, en lien avec la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) et les services sociaux.

CHIFFRES-CLÉS



90

ménages relogés dans le cadre du projet de renouvellement urbain Vieux Bourg et SIKOA ;



400+

ménages bénéficiaires d'une minoration de loyer facilitant les relogements ;



50+

dossiers examinés en commissions de positionnement ;



15

réunions partenariales organisées avec les bailleurs et les partenaires institutionnels.

AVANCEMENT DES OPÉRATIONS RHI

En 2025, l'action du service s'est concentrée sur la poursuite et la finalisation de plusieurs opérations structurantes.

Les principales actions menées ont porté sur :

- Le suivi et le solde de plusieurs opérations de résorption de l'habitat insalubre ;
- La sécurisation foncière des sites concernés ;
- L'accompagnement des ménages dans leur relogement.

Signature du protocole partenarial du PDLHI



BILAN DES OPÉRATIONS

- 7 opérations RHI soldées ou en voie de finalisation ;
- 4 opérations opérationnelles en cours, notamment à Capou-Ferrand, Dubellay, Chalder et Petite-Anse ;
- 5 opérations pré-opérationnelles financées et en cours d'étude.

Le projet multisite de Capou-Ferrand aux Abymes constitue une opération particulièrement structurante, avec la réalisation d'une plateforme de logements locatifs sociaux permettant d'engager les relogements.

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET CONNAISSANCE DU PARC IMMOBILIER

L'important travail de recensement et d'analyse de l'observatoire départemental de l'habitat indigne a permis d'identifier 11 624 bâtis potentiellement indignes sur le territoire de 3 intercommunalités.

Ces données sont désormais accessibles via un outil cartographique interactif développé sous LIZMAP, facilitant leur visualisation et leur exploitation à l'échelle territoriale. Cet outil constitue ainsi un véritable support d'aide à la décision pour les collectivités et les partenaires engagés dans la lutte contre l'habitat indigne.

ANIMATION DU PÔLE DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Le service anime le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, instance partenariale réunissant les services de l'État, les collectivités et les acteurs du logement.

Les actions engagées ont notamment porté sur l'élaboration et le suivi de cinq plans d'action territoriaux en lien avec les 5 intercommunalités.

Elles ont également concerné le déploiement de la plateforme « Signal Logement », le traitement de 159 signalements émanant des partenaires institutionnels et des particuliers, ainsi que la finalisation d'un plan d'action partenarial visant à renforcer la coordination des interventions.



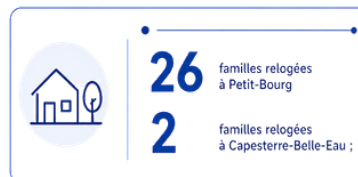
SÉCURISATION DES POPULATIONS EN ZONES DE MENACES GRAVES POUR LES VIES HUMAINES

Plusieurs actions ont été menées dans le cadre du suivi des opérations de relogement et de sécurisation des populations résidant dans les zones de menaces graves pour les vies humaines :

- Le suivi de 44 sites identifiés comme présentant un risque majeur ;
- La poursuite des opérations de relogement des ménages exposés ;
- La démolition de constructions présentant un danger pour les occupants.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un plan d'action validé par le préfet et mis en œuvre de manière progressive.

CHIFFRES-CLÉS



05

SERVICE PROSPECTIVE, AMÉNAGEMENT ET CONNAISSANCE
DU TERRITOIRE

Le service prospective, aménagement, et connaissance du territoire (PACT) œuvre dans le développement de l'aménagement durable et de l'accompagnement des collectivités territoriales de Guadeloupe.

Grâce à son positionnement transversal, le service contribue à la sécurisation des politiques publiques portées par la DEAL et à accompagner les dynamiques territoriales, dans leurs dimensions juridique, technique et opérationnel.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

- L'accompagnement des collectivités dans leurs stratégies foncières et leur planification territoriale
- Les actions conduites illustrent l'engagement à promouvoir un développement territorial conciliant sécurité des populations, transition écologique, qualité du cadre de vie et équité territoriale.

RENFORCER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE

Une action territoriale renforcée

L'année 2025 a été marquée par le déploiement de deux outils structurants destinés à améliorer la connaissance du territoire et à faciliter le partage de l'information entre services de l'État, collectivités et partenaires.

- L'Atlas cartographique de la Guadeloupe, élaboré par l'unité SIG, rassemble les principaux enjeux territoriaux portés par la DEAL. Il constitue un support stratégique pour l'analyse des dynamiques d'aménagement et l'aide à la décision publique.
- Le Portail INDIGO, plateforme de datavisualisation animée par l'unité Données statistiques, qui permet de valoriser et diffuser les données statistiques produites par l'État. Organisé par thématiques et territoires, ce portail favorise l'accès aux données et renforce leur appropriation par les acteurs publics.

Ces outils contribuent à structurer une culture commune de la donnée et à améliorer l'efficacité des politiques publiques territoriales.



SÉCURISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Un appui juridique transversal a été assuré tout au long de l'année auprès des services métiers de la DEAL afin de sécuriser les décisions administratives, prévenir les risques contentieux et défendre les intérêts de l'État.

Dans un contexte réglementaire évolutif et des délais contraints, un accompagnement en amont des procédures a permis de sécuriser les actes administratifs et les montages juridiques.

CHIFFRES-CLÉS



14

mémoires rédigés dans le cadre de contentieux administratifs,



21

recours administratifs traités dans les domaines de l'urbanisme, du littoral, des risques et de l'énergie,



9

réponses adressées au tribunal judiciaire dans le cadre de procédures pénales,



46

consultations juridiques réalisées au bénéfice des services.

Ces actions ont été conduites en lien étroit avec les missions de contrôle et de police, permettant de caractériser les infractions et d'en assurer le suivi jusqu'à l'exécution des décisions de justice, dans un objectif de sécurité des personnes et des biens, d'égalité de traitement et de respect des décisions de justice.

ACCOMPAGNER LES PROJETS DE RENATURATION ET DE NATURE EN VILLE

Un accompagnement est apporté aux collectivités pour la mise en œuvre de projets favorisant la nature en ville et l'amélioration du cadre de vie.

À Pointe-à-Pitre, la DEAL accompagne la Ville dans la requalification de la Place de la Victoire, avec l'objectif d'en faire un espace public végétalisé valorisant le patrimoine paysager et culturel. Une première phase du projet bénéficie d'un financement du Fonds vert.

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la ville de Basse-Terre développe également des projets de renaturation en valorisant les espaces urbains délaissés. Ces démarches sont menées avec l'appui du CEREMA, de l'ANCT et de la DEAL.

Plus de 800 000 € de subventions ont été mobilisés pour soutenir les projets de renaturation du territoire, dont :

- La renaturation de la plage de la Perle, dans le cadre du programme BestLife 2030
- La restauration du sentier du littoral de Deshaies, en lien avec les services en charge de la préservation des ressources naturelles.



UNE PLANIFICATION TERRITORIALE AU SERVICE DE LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

L'action menée contribue à intégrer les enjeux environnementaux et de résilience dans les documents de planification territoriale.



Dans le cadre de l'élaboration du PLU de Sainte-Anne, un travail partenarial avec la commune a permis de classer plus de 60 hectares de zones boisées en espaces naturels, contribuant au maintien de corridors écologiques essentiels.

Une participation régulière aux réunions de la CDPENAF, permet de garantir la préservation des espaces agricoles et naturels dans les projets d'aménagement.

Par ailleurs, l'instruction de projets d'énergies renouvelables relevant de la compétence de l'État contribue au développement de ces filières. 34 projets d'énergie renouvelable ont été instruits en 2025.

L'APPUI AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Un accompagnement est proposé aux communes pour la conduite de leur stratégie foncière et le montage de projets d'aménagement durable.

Cette mission s'inscrit notamment dans le cadre des guichets uniques de l'ingénierie territoriale, réunissant chaque mois l'ensemble des partenaires institutionnels sous l'égide du Secrétariat général pour les affaires régionales.

Une formation interservices sur la prospective territoriale, l'aménagement frugal et la stratégie foncière s'est tenue du 20 au 26 mars 2025, organisée avec l'École des Ponts et Chaussées. Elle visait à renforcer les compétences des agents pour accompagner un aménagement durable des territoires. Les participants ont travaillé sur les diagnostics territoriaux, les démarches participatives et la mise en place de stratégies foncières sobres et adaptables afin de mieux accompagner les collectivités.



RÉOUVERTURE DU SITE DE L'EX-MARINA DU TENNIS CLUB À POINTE-À-PITRE

La DEAL a accompagné la Ville de Pointe-à-Pitre dans la mise en place d'une convention de gestion permettant la réouverture de ce site emblématique au public.

Cette démarche, conduite en partenariat avec la sous-préfecture, la DRFIP et la Banque des Territoires, permettra le développement d'activités culturelles, sociales et économiques contribuant à l'attractivité et au vivre-ensemble.

Le site a par ailleurs été sécurisé par l'unité en charge de la gestion domaniale du littoral de manière afin de prévenir les risques liés à l'état des constructions existantes.

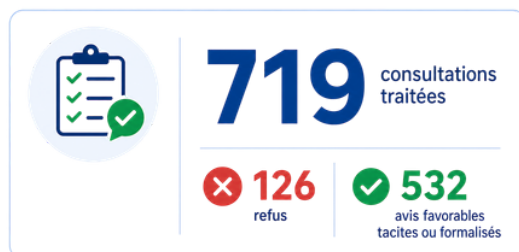


URBANISME ET POLICE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DU TERRITOIRE

L'application du règlement national d'urbanisme

Dans les 4 communes encore dépourvues de documents d'urbanisme en 2025, des avis sont élaborés dans le cadre du Règlement national d'urbanisme (RNU).

CHIFFRES-CLÉS



Des contrôles de terrain sont réalisés conjointement afin d'assurer le respect des règles d'urbanisme et de vérifier la bonne application des avis et décisions pris en la matière.

En 2025, un suivi particulier a été assuré sur deux affaires sensibles à Port-Louis et à Capesterre-Belle-Eau.

GESTION DU LITTORAL

Les demandes d'occupation du domaine public maritime sont instruites pour le compte du préfet, en veillant à la préservation des milieux naturels et à la compatibilité des usages.

Les projets sont analysés en lien avec les services de l'État et les collectivités, afin de garantir une gestion équilibrée et durable du littoral.

CHIFFRES-CLÉS



URBANISME ET POLICE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DU TERRITOIRE

Un accompagnement est apporté aux collectivités confrontées au recul du trait de côte et aux phénomènes d'érosion littorale.

Des études et scénarios d'aménagement ont été élaborés avec les collectivités et leurs bureaux d'études afin d'anticiper les évolutions du littoral et d'identifier des solutions d'adaptation.

Un séminaire interrégional organisé le 9 décembre 2025 a réuni collectivités, partenaires institutionnels et experts afin de partager les retours d'expérience et identifier les besoins d'ingénierie et de financement.

Une enveloppe de 167 800 € a été mobilisée pour accompagner les collectivités locales dans la connaissance des enjeux liés au recul du trait de côte et mettre en place des scénarios de planification de leur territoire.

Ces actions continueront de s'inscrire dans une logique de coopération et de partenariat avec les acteurs territoriaux.

06

SERVICE RESSOURCES NATURELLES

Le service **ressources naturelles (RN)** porte les politiques relatives à l'eau, à la biodiversité et à la protection des milieux naturels.

Il intervient à travers des missions de police environnementale, d'expertise technique et de pilotage stratégique.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

Les priorités et orientations majeures de l'année étaient :

- La mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité et sa déclinaison territoriale sur le territoire de la Guadeloupe ;
- Le suivi du plan EAU DOM avec notamment un accompagnement rapproché du SMGEAG dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement ;
- Renforcement les contrôles dans le cadre de la mise en œuvre de la police administrative, en particulier des systèmes d'assainissements collectifs ;
- Poursuivre l'accompagnement amont des collectivités et des porteurs de projets pour une meilleurs prises en comptes des enjeux eaux et biodiversité.

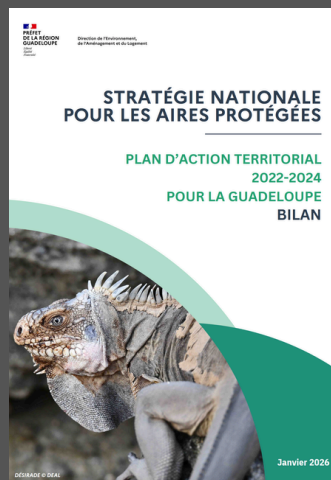


DÉCLINAISON TERRITORIALE DE LA STRATÉGIE NATIONALE BIODIVERSITÉ

Le service ressources naturelles a piloté la déclinaison territoriale de la Stratégie nationale pour la biodiversité, en concertation avec les services de l'État. Sur 75 actions identifiées au niveau national, 37 priorités ont été retenues autour de 4 axes :

- La réduction des pressions,
- La restauration de la biodiversité,
- La mobilisation des acteurs,
- La mobilisation des moyens.

Une feuille de route opérationnelle pour les services de l'État a été élaborée.



CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ACTEURS DE L'EAU (CRAE)

La CRAE s'est tenue le 21 octobre 2025, réunissant près de **100 participants**. Elle a permis des échanges constructifs sur les enjeux structurels de l'eau en Guadeloupe, dans un contexte marqué par des difficultés structurelles (tours d'eau, stations d'épuration non conformes).

Les ateliers ont souligné la nécessité de renforcer la transparence, d'améliorer la gouvernance, d'associer davantage les usagers et d'accélérer les financements pour mettre en œuvre les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement.



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Une forte dynamique a été engagée en faveur de la préservation des espèces et des espaces naturels. Le premier Plan d'Action Territorial de la Stratégie Nationale des Aires Protégées a été finalisé, fixant les priorités en matière de création, préservation, animation, valorisation des aires protégées sur le territoire de la Guadeloupe.

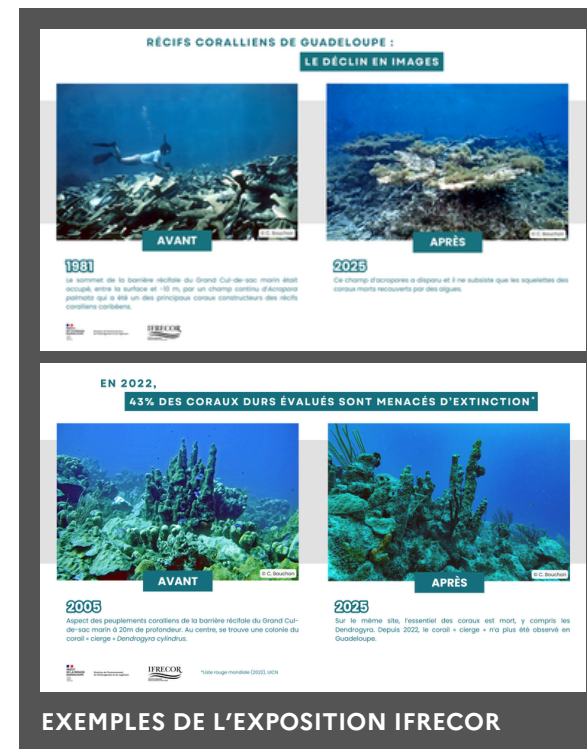
Plusieurs avancées ont été réalisées en matière de protection des espèces, avec l'élaboration d'un nouveau plan national d'action (PNA) pour les reptiles (scinques, couresses, couleuvres), le lancement d'un plan pour l'iguane des Petites Antilles et la rédaction d'un plan concernant les espèces floristiques xérophiles (forêt sèche).

Par ailleurs, un nouvel arrêté fixant la liste des oiseaux protégés a été pris portant ainsi à 203 le nombre d'oiseaux protégés en Guadeloupe. Ce nouvel arrêté a été aussi l'opportunité de protéger les habitats des espèces non migratrice comme Pic de Guadeloupe (*Melanerpes herminieri*), seul oiseau endémique de l'île ou du Colibri madère (*Eulampis jugularis*).

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes s'est poursuivie, avec notamment le traitement d'un nouveau foyer de *Miconia* de 44 hectares, localisé à Saint Claude et à Gourbeyre.

La relance du comité IFRECOR a été une étape importante après sept ans d'interruption. Sous l'impulsion de la DEAL, cette relance a permis de rassembler l'ensemble des acteurs du territoire (institutions, scientifiques, associations et socio-professionnels) autour d'une nouvelle dynamique de travail avec pour objectif de fédérer les expertises pour construire une vision commune et ambitieuse de la préservation des écosystèmes côtiers.

Enfin, un travail continu a été réalisé tout au long de l'année pour mieux intégrer les enjeux de biodiversité et de continuité écologique dans les documents d'urbanisme, notamment à travers un accompagnement renforcé dans le cadre de la rédaction du plan local d'urbanisme de Sainte-Anne.



POLICE DE L'EAU ET DE LA NATURE

L'activité de contrôle et de police administrative est restée prioritaire, avec 195 contrôles réalisés, en particulier sur la thématique des eaux usées.

L'ensemble des stations d'épuration de plus de 2 000 équivalent-habitant a été contrôlé. Ces contrôles ont révélé des non-conformités généralisées des dispositifs d'autosurveillance et des insuffisances structurelles pour la moitié des installations, donnant lieu à des procédures de mise en conformité adaptées.

Un accompagnement important a également été mené auprès du SMGEAG pour la régularisation de 35 captages d'eau potable, avec la mise en place d'une méthode de travail et le lancement des premiers dossiers.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la réforme de l'autorisation environnementale a nécessité une coordination renforcée entre les services concernés.

POLITIQUE DE L'EAU

Des travaux ont été engagés pour préparer les futurs outils de planification et améliorer la connaissance des ressources en eau. Les consultations sur les enjeux du futur SDAGE 2028-2033 ont été menées, constituant une étape clé pour son élaboration en 2026.

Un état des lieux des masses d'eau a également été réalisé et validé, contribuant à actualiser les connaissances sur la qualité et la disponibilité des ressources.

L'arrêté cadre définissant les modalités de gestion en cas de sécheresse a été mis à jour afin de préciser les restrictions d'usages selon les différents niveaux d'alerte et préciser le fonctionnement des instances de décision.

Enfin, une étude sur les ressources en eau souterraine de Marie-Galante a été engagée avec le BRGM afin de mieux comprendre et sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire.

CHASSE

La DEAL a poursuivi sa mission d'encadrement de la chasse en lien avec l'ensemble des partenaires, notamment à travers l'animation de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS).

Les travaux de la commission ont porté notamment, sur le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour une durée de six ans.

La saison a également été marquée par l'interdiction de la chasse au pluvier argenté pour la saison 2025-2026, en cohérence avec son classement comme espèce vulnérable sur la liste rouge mondiale des limicoles.

Station d'épuration végétalisée à Vieux Fort



MISE EN ŒUVRE DU PLAN EAU DOM

Dans le cadre du plan Eau-DOM, le service a assuré le suivi des programmes d'investissement en eau potable et assainissement portés par le SMGEAG et la CCMG.

Des instances techniques et financières réunissant l'ensemble des partenaires (État, collectivités, Office de l'eau et fonds européens) ont été régulièrement organisées afin de coordonner la mise en œuvre des projets.

Au total, sur les 213 Millions d'euros prévus pour mettre en œuvre les actions prioritaires sur la période 2024-2027, 107 millions d'euros ont déjà été mobilisés.

CHIFFRES-CLÉS



195

contrôles réalisés par la police de l'eau



+ de 100

avis rendus pour la prise en compte des enjeux de biodiversité



96

espèces d'oiseaux nouvellement protégées



5 300 000 €

mobilisés par la DEAL pour la préservation des milieux, de l'eau et de la biodiversité



07

MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE

La mission développement durable et évaluation Environnementale (MDDEE) constitue une structure transversale de la DEAL chargée de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de transition écologique et d'intégration des enjeux environnementaux dans les projets et politiques territoriales.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

L'année 2025 a été marquée par une dynamique renforcée en faveur de la transition écologique, déclinée en plusieurs axes structurants :

- Déploiement territorial de la planification écologique ;
- Mobilisation citoyenne dans le cadre de la démarche « 30 solutions pour 2030 » ;
- Renforcement du partenariat avec le tissu associatif environnemental ;
- Déploiement du Fonds vert au service des collectivités ;
- Mise en service de l'outil national NOVAE pour l'évaluation environnementale.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

Un accompagnement structuré est apporté aux collectivités, aux associations et aux acteurs économiques afin de favoriser la mise en œuvre de démarches territoriales de développement durable. Cette action s'inscrit notamment dans le cadre des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), qui constituent le principal outil de structuration des projets territoriaux conciliant relance économique, transition écologique et cohésion sociale.

Elle se traduit également par un appui au développement de projets relevant de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle et territoriale.

Depuis 2023, le pilotage territorial de la planification écologique est assuré à travers la démarche des Conférences des Parties territoriales (COP-TPE).

TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

L'année 2025 a été consacrée à la mise en œuvre et au suivi de la feuille de route territoriale « 30 solutions pour 2030 », issue de la démarche de territorialisation de la planification écologique.

Les CRTE ont été mobilisés pour la mise en œuvre opérationnelle de cette feuille de route. Deux temps forts ont marqué le lancement de ce volet pratique :

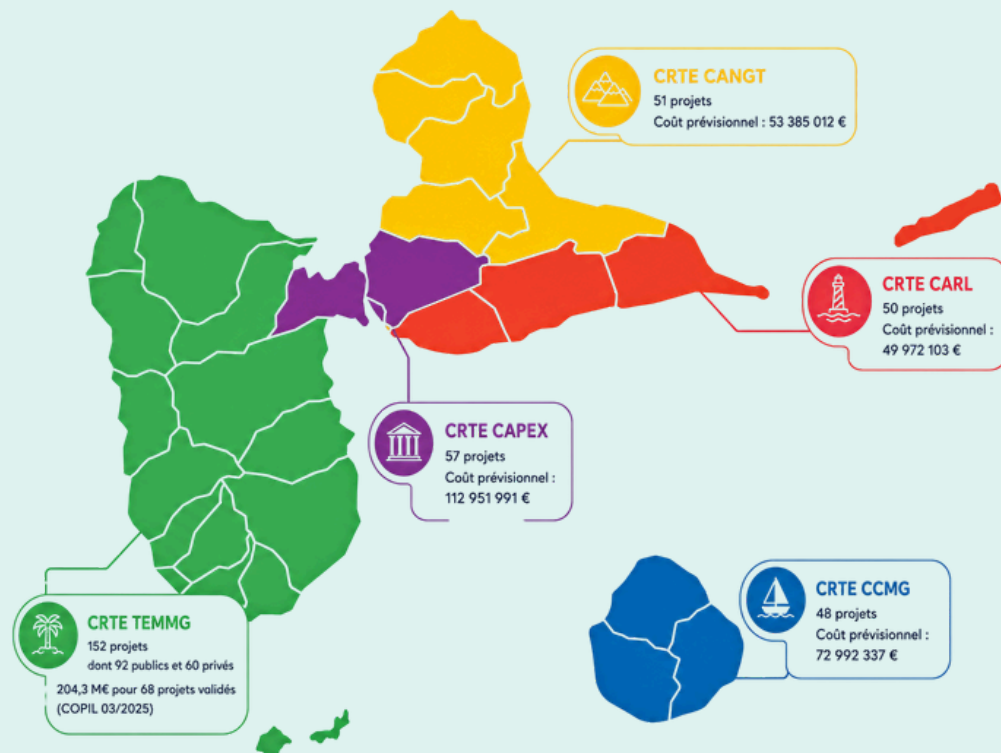
- La mobilisation des groupes de travail thématiques afin d'assurer le suivi des actions identifiées dans la feuille de route ;
- L'organisation d'ateliers avec les cadres des collectivités et des EPCI afin de partager les résultats de la consultation citoyenne et d'identifier les leviers de mise en œuvre des actions territoriales.

La consultation citoyenne menée dans ce cadre a mobilisé 6 316 foyers guadeloupéens, permettant d'enrichir les travaux de priorisation des actions. Ces travaux ont permis d'actualiser la feuille de route en intégrant notamment les projets identifiés dans les CRTE et les Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

MISE EN ŒUVRE DES CRTE

L'ensemble du territoire guadeloupéen est couvert par cinq Contrats de relance et de transition écologique, portés par les EPCI et pilotés par un chef de projet.

Répartition des projets CRTE en Guadeloupe et de leurs coûts prévisionnels :



En 2025, leur déploiement s'est traduit par :

- L'organisation de 6 Clubs CRTE ;
- L'accompagnement des porteurs de projets publics et privés ;
- Le renforcement des partenariats avec les acteurs financiers (Banque des Territoires, ADEME, BPI, AFD, établissements bancaires).

SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF ENVIRONNEMENTAL

En 2025, un appel à projets partenarial a été organisé conjointement avec la collectivité régionale afin d'améliorer la coordination des financements et de renforcer l'efficacité des actions soutenues.

Plus de dix partenaires ont participé à ce dispositif, permettant de mobiliser une enveloppe de 185 000 euros de subvention.

A notre échelle, 11 projets ont été soutenus pour un montant global de 34 400 euros, couvrant des thématiques variées telles que la transition énergétique, la sensibilisation environnementale ou encore la valorisation des jardins créoles.

Cette dynamique confirme la structuration progressive du réseau associatif environnemental et le développement d'approches collaboratives entre acteurs du territoire.

MOBILISATION DES FINANCEMENTS- DÉPLOIEMENT DU FONDS VERT

Le Fonds vert constitue l'un des principaux outils financiers de l'État pour soutenir les projets territoriaux en faveur de la transition écologique.

Il finance notamment des projets relatifs à la rénovation énergétique des bâtiments publics, à la renaturation des espaces urbains, à la sobriété foncière, aux mobilités durables, à la prévention des risques, à l'adaptation au changement climatique.

CHIFFRES-CLÉS



88

dossiers déposés



34

dossiers financés



200,4 M€

de projets accompagnés



7,3 M€

d'aides accordées

Les projets financés concernent notamment la rénovation énergétique des bâtiments publics, la protection des infrastructures face aux aléas climatiques et le développement des mobilités durables.

GARANTIR L'INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES PROJETS

Une mission d'expertise et d'appui à l'Autorité environnementale est assurée afin de garantir la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement et les documents de planification.

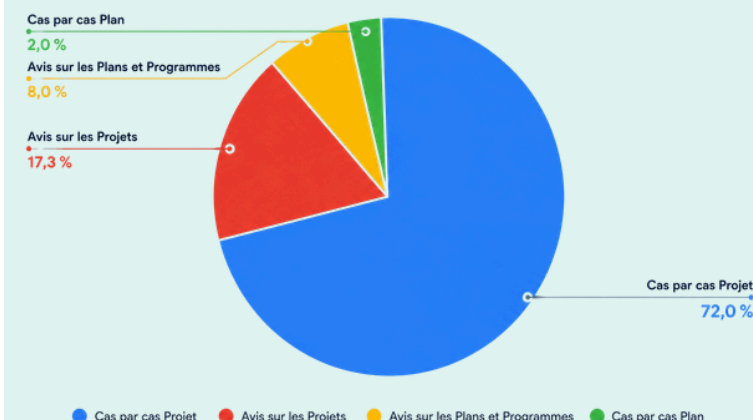
Les principales actions portent sur :

- L'instruction des demandes d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'études d'impact ;
- La préparation des avis de l'Autorité environnementale ;
- L'accompagnement des porteurs de projets ;
- La participation aux guichets uniques organisés par la DEAL, notamment pour les projets d'énergies renouvelables.

L'année 2025 se caractérise par un niveau d'activité soutenu :

- **54 demandes d'examen au cas par cas, représentant 72 % des dossiers traités ;**
- **20 demandes d'avis, soit un doublement par rapport à 2024.**

Dossiers traités en 2025



Les projets concernent l'ensemble du territoire, avec une concentration en Grande-Terre, notamment sur les communes de Morne-à-l'Eau, Les Abymes et Le Gosier, ainsi que sur le territoire de Saint-Martin.

Le déploiement de **NOVAE**, nouvel outil national de gestion et de suivi des procédures d'évaluation environnementale a constitué une avancée notable. Les demandes sont désormais déposées via le portail national dédié.

08

CAR-SPAW

Basé au sein de la DEAL Guadeloupe, le **Centre d'Activités Régional pour les Espèces et les Espaces Spécialement Protégés (CAR-SPAW)** est un organe technique de la Convention de Carthagène, principal cadre juridique régional pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la Grande Caraïbe.

Il agit à la demande des États et territoires signataires du protocole SPAW (Specially Protected Areas and Wildlife), qui couvre aujourd'hui l'essentiel du bassin caribéen.

Cette implantation confère au territoire un rôle de plateforme scientifique et diplomatique environnementale au sein de la région caraïbes.

Baleine à bosse © Géraldine Conruyt



UNE MISSION : RELIER SCIENCE, DÉCISION PUBLIQUE ET ACTION RÉGIONALE

Les actions menées par le CAR-SPAW visent à structurer et à renforcer la coopération régionale par :

- La coordination de réseaux scientifiques régionaux ;
- L'harmonisation des méthodes de suivi écologique ;
- L'appui aux états dans la mise en œuvre de leurs engagements internationaux ;
- L'animation de groupes de travail thématiques (aires marines protégées, espèces menacées, sargasses, récifs coralliens)

Cette organisation joue ainsi un rôle d'interface entre expertise scientifique et politiques publiques, au service des décideurs.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

➤ Le 11e comité consultatif scientifique et technique (STAC 11) - Panama (30 juin-02 juillet 2025)

Le SPAW-RAC a joué un rôle central dans l'organisation du comité scientifique, avec la préparation de 21 documents techniques multilingues et la coordination des contributions d'experts.

➤ 13 ème conférence des parties COP 13 – Jamaïque (13 - 16 octobre 2025)

La conférence a défini les orientations stratégiques 2026-2027 et validé le programme de travail du protocole SPAW ainsi que celui du CAR-SPAW.

➤ Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC) – Nice (juin 2025)

Le SPAW-RAC a assuré une visibilité internationale aux initiatives caribéennes en matière de biodiversité marine. Cette participation a permis de valoriser l'expertise française et caribéenne et de renforcer les partenariats internationaux.

Présentation à l'UNOC



2025 : UNE ANNÉE STRUCTURANTE

Coordination régionale du suivi des récifs coralliens

La coordination de la composante caribéenne du réseau mondial de suivi des récifs coralliens (Global Coral Reef Monitoring Network) a mobilisé plus de 200 scientifiques et experts issus de 44 pays et territoires.

Le rapport régional sur l'état et l'évolution des récifs coralliens de la Caraïbe : 1970 – 2024 met en évidence :

- Une diminution de près de 50 % de la couverture corallienne depuis les années 1980 ;
- Une augmentation des macroalgues liée à la dégradation de la qualité des eaux ;
- Des perspectives positives lorsque des aires marines intégralement protégées sont mises en œuvre.

Ces travaux constituent un outil d'aide à la décision fondé sur des données harmonisées à l'échelle régionale.

Animation du groupe régional sargasses

À la suite de la COP 13 de Kingston, les Parties contractantes ont décidé d'élargir le groupe de travail sargasses à l'ensemble de la Convention de Carthagène (26 pays).

Dans ce cadre, le CAR-SPAW :

- Anime ce groupe régional ;
- Coordonne la rédaction d'un plan d'action caribéen ;
- Contribue à la mise à jour du Livre blanc régional sur les sargasses.

Cette évolution élargit considérablement le périmètre d'expertise et renforce le rôle moteur du CAR-SPAW.

Projet SPICES – Sargasses

Un site pilote est en cours de développement à Saint-François.

Les études sont prévues en 2026 avec une mise en service envisagée en 2028

Les équipes assurent l'interface scientifique ainsi que la coordination des partenaires internationaux.

UN LEVIER DE RAYONNEMENT POUR LA GUADELOUPE ET LA FRANCE

La présence du CAR-SPAW constitue un atout stratégique majeur :

- Un ancrage stratégique de la France dans la gouvernance environnementale caribéenne ;
- Une visibilité diplomatique accrue ;
- L'accès à des réseaux scientifiques internationaux ;
- Le développement de partenariats techniques et financiers ;
- Une meilleure anticipation des crises environnementales régionales.

Elle contribue également au rayonnement de la Guadeloupe comme territoire d'excellence scientifique et environnementale dans la Caraïbe.



UNITÉ TERRITORIALE DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET DE SAINT-MARTIN

L'unité territoriale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (UTSBSM) constitue le relais de proximité de l'État pour la mise en œuvre des politiques publiques sur l'ensemble des champs de compétence de la DEAL sur le territoire des 2 collectivités d'outre-mer.

Créée en 2018, elle agit comme un guichet unique pour les acteurs du territoire et s'inscrit dans une logique de subsidiarité, en lien étroit avec la préfecture, les collectivités et les opérateurs locaux.



UNE PRÉFECTURE DE PLEIN EXERCICE À SAINT-MARTIN

Depuis le 1er janvier 2025, la mise en place d'une préfecture de plein exercice à Saint-Martin a renforcé le rôle de l'État sur le territoire. Elle s'est accompagnée d'un important travail d'organisation interne, avec la définition d'un nouvel organigramme, l'élaboration de conventions de service et le renforcement des équipes afin de répondre au mieux aux besoins du territoire.



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

L'année 2025 a été marquée par une forte mobilisation de l'UT sur plusieurs enjeux majeurs :

➤ Faire face aux situations de crise

Dans un contexte de fortes tensions, la gestion de crises a occupé une place centrale. La crise énergétique a conduit à la mise en place de cellules de crise afin de garantir l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité. Par ailleurs, plusieurs incendies sur le site de traitement des déchets VERDE ont nécessité une mobilisation importante des services afin d'assurer la continuité de la gestion des déchets. Enfin, la pression sur la ressource en eau a également conduit à poursuivre les projets d'extension des capacités existantes et à engager des réflexions sur de nouvelles unités de production.

➤ Accompagner les projets structurants du territoire

L'unité territoriale a poursuivi l'accompagnement de plusieurs projets majeurs pour le développement de Saint-Martin. L'instruction du projet d'extension du port de Galisbay-Bienvenue et de l'approfondissement de ses accès a franchi une étape importante avec la complétude du dossier d'autorisation environnementale en septembre 2025. Il est en cours d'instruction par les services de l'État.

D'autres opérations majeures ont été engagées ou suivies, notamment :

- Le projet de centrale électrique Albioma ;
- Le projet de métacasier de traitement des déchets de VERDE ;
- Le suivi des projets d'eau potable et d'infrastructures ;

La cité administrative de Saint-Martin



➤ Accélérer la transition écologique

La transition écologique constitue un fil conducteur de l'action de l'État sur le territoire. Les équipes ont accompagné le déploiement du Fonds vert, contribué à l'élaboration de la feuille de route territoriale issue des travaux de la COP et poursuivi l'animation du comité IFRECOR en faveur de la préservation des récifs coralliens. La coordination des actions destinées à faire face aux échouements de sargasses a également constitué un axe majeur d'intervention.

➤ Améliorer le cadre de vie

L'action de l'unité territoriale s'est également traduite par un accompagnement des politiques de l'habitat et de l'aménagement. Les équipes ont notamment assuré le suivi du Plan local de l'habitat, accompagné le projet de logements sociaux de Chevrise, coordonné les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et renforcé le partenariat avec la Collectivité afin de répondre aux besoins du territoire.

➤ Mieux prévenir les risques

La prévention des risques reste une priorité pour un territoire particulièrement exposé aux aléas naturels. Les équipes ont poursuivi les actions de sensibilisation du public, telles que la semaine SISMIK et la Journée nationale de la résilience.

Le suivi du Plan Séisme Antilles s'est poursuivi, notamment à travers les diagnostics des établissements scolaires, tandis que le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a connu une avancée significative avec le lancement en fin 2025, d'une étude dédiée à l'aléa inondation.



CHIFFRES-CLÉS



262 dossiers contrôlés en urbanisme



34 contrôles en police de l'urbanisme



10 contrôles ICPE



13 contrôles en police de l'eau et de l'environnement



10 cellules de crise ont été organisées dans le domaine énergétique
3 incendies majeurs ont été gérés sur le site de traitement des déchets.



Par ailleurs,
555 660 € ont été mobilisés dans le cadre des actions liées aux sargasses.



21 situations d'habitat indigne ont été traitées

GLOSSAIRE

AAH : Acquisition-amélioration de l'habitat

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AFD : Agence française de développement

AH : Amélioration de l'habitat

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

ARMOS : Association Régionale des Maîtres d'Ouvrage Sociaux

BHNS : Bus à haut niveau de service

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CCMG : Communauté de Communes de Marie-Galante

CCMI : Contrat de construction de maison individuelle

CDCFS : Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

CDPENAF : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

CDRNM : Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

CEPC : Centre d'Examen du Permis de Conduire
CERC : Observatoires régionaux de la filière Construction

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

COP : Conférence des Parties

COP-TPE : Conférences des Parties sur la territorialisation de la planification écologique
Conférences des Parties territoriales

CRAE : Conférence régionale des acteurs de l'eau

CRTE : Contrats de relance et de transition écologique

CSR : Combustibles solides de récupération

CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

CTT : Contrôleurs des transports terrestres

DGOM : direction générale des outre-mer

DRFIP : Direction régionale des finances publiques

DROM : départements et régions d'outre-mer

EET : Éco Énergie Tertiaire

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ETPT : Équivalent temps plein travaillé

FRAFU : Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain

ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement

IDSR : Intervenants départementaux en sécurité routière

IEN : Inspecteurs de l'éducation nationale

IFRECOR : Initiative française pour les récifs coralliens

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

LLS : Logements locatifs sociaux

LLTS : Logements locatifs très sociaux

MDDEE : Mission développement durable et évaluation environnementale

MOUS : Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale

OFB : Office français de la biodiversité

ORTM : Observatoire régional des transports et de la mobilité

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PCAET : Plans climat-air-énergie territoriaux

PDLHI : Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

PIRAC : Plateforme d'Intervention Régionale d'Amériques-Caraïbes Le sigle est utilisé dans le rapport, sans développement explicite

PLH : Programme local de l'habitat

PLS : Prêt Locatif Social Le sigle est utilisé dans le rapport, sans développement explicite

PLU : Plan local d'urbanisme

PNA : Plan national d'action

PPRN : Plans de prévention des risques naturels

PSLA : Prêt Social Location-Accession

RHI : Résorption de l'habitat insalubre

2026

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Route de St Phy
97102 Basse-Terre
Tél. : 0590 99 46 46
www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr

Directeur de la publication :

Jean-Yves SAUSSOL

Ce document a été rédigé avec l'aide des services de la DEAL.

Conception, rédaction, création graphique :

Cellule communication

Crédits photos : DEAL, France-Antilles

**DÉCOUVREZ LE SITE DE LA
DEAL GUADELOUPE :**

